



# Collecte des déchets ménagers



Bienvenue à VILLE-SUR-COUSANCES

**Jour de collecte de la poubelle : MERCREDI, semaines impaires**

**Jour de collecte des sacs de tri : MERCREDI, semaines paires**

Merci de sortir votre poubelle la veille au soir, et de la positionner bien en évidence, en bordure de voirie.



**Communauté de communes Val de Meuse - Voie Sacrée**  
**Service déchets ménagers**

43 rue du Rattentout, 55320 Dieue-sur-Meuse

Tel : 03.29.87.29.85.

Mail : [redevance-dechets@ccvmvs.fr](mailto:redevance-dechets@ccvmvs.fr)

[www.valdemeusevoiesacree.com](http://www.valdemeusevoiesacree.com)

⇒ Pour récupérer ou « activer » votre bac pucé, vous devez nous contacter rapidement

Deux possibilités :

1. Il n'y pas de bac poubelle à votre nouveau domicile

Un rendez-vous sera fixé sur le site de Dieue sur Meuse afin de le récupérer.

2. Il y a déjà un bac poubelle à votre nouveau domicile



Nous vérifierons ensemble si le bac doit être échangé ou non.

S'il vous correspond, nous activerons le bac à distance. En effet, les bacs sont munis d'une puce électronique qui permet d'en identifier l'usager. La puce est désactivée lors du départ d'un usager et le bac ne peut plus être collecté.

S'il ne vous correspond pas, un rendez-vous sera fixé sur le site de Dieue sur Meuse afin de procéder à l'échange.

Nous vous invitons à consulter le guide explicatif sur la gestion des déchets, et le règlement du service que vous trouverez sur le site internet de la communauté de commune dans l'onglet environnement

**Pour tout changement (nombre de personnes au foyer, déménagement...), contactez-nous.**

⇒ Facturation du service : la redevance incitative

Le service public d'enlèvement des déchets (collecte des ordures ménagères et des sacs de tri, accès aux points tri, déchèterie...) est facturé aux usagers. Afin d'inciter au tri et à la réduction des déchets, une partie de la redevance dépend de votre production d'ordures ménagères. Une poubelle avec une puce électronique est donc affectée à chaque usager, ce qui permet de déterminer le nombre de levées (= sorties) de la poubelle.

⇒ Déchets triés en vue de leur recyclage



Les déchets que vous avez triés en vue de leur recyclage sont :

- Collectés devant chez vous, dans les **sacs jaunes** (emballages en plastique, emballages métalliques, briques alimentaires, papiers, petits cartons),
- À déposer dans les conteneurs situés aux **points tri** pour le verre et le textile
- Vous pouvez retrouver les consignes du tri mises à jour régulièrement sur l'application SMET au tri.



⇒ Accès à la déchèterie de Clermont en Argonne

Les horaires d'ouverture sont consultables sur le site internet [argonne-meuse.fr](http://argonne-meuse.fr)

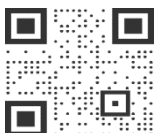


⇒ Déchets verts et biodéchets

Des composteurs en bois sont en vente à la communauté de communes, à des tarifs préférentiels.



Pour les volumes importants de déchets verts (branchages...), des solutions de proximité existent. Contactez votre mairie.



Une question sur vos déchets ? L'application SMET au tri, 100% meusienne, vous informe sur le prochain jour de collecte, les horaires de la déchèterie et inclut un guide de tri mis à jour chaque semaine et adapté à votre commune